

Département du **BAS-RHIN**
Canton de **SAVERNE**
Arrondissement de **MOLSHEIM**
Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 11

C O M M U N E
DE
TRAENHEIM

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 06 février 2023
Convocation remise le 27/01/2023

Sous la présidence de M. Gérard STROHMENGER, Maire

Membres présents :

Mmes Viviane FRITSCH-TREBUS, Constance COUTURE, Heike ROTHGERBER,
Nathalie WOLFF

MM. David WETTERWALD, Jean-Renaud KLEIN, Arnaud MERLIN, Joël REISZ, Jean-
Yves STOLLESTEINER, Frédéric BASTIAN, Cyrille MEYER

Membres absents excusés : Mme Sabrina LEHN, MM. Jean DREYFUSS et Nathan
MULLER

Membres absents non excusés : -

Délégations de pouvoir : 1

Secrétaire de séance : M. Jean-Renaud KLEIN

ORDRE DU JOUR

OBJET 1 : APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JANVIER 2023

OBJET 2 : URBANISME

OBJET 3 : DECISION MODIFICATIVE DU 09.01.2023

OBJET 4 : M57 – Autorisation accordée à l'exécutif pour réaliser des virements de crédits dans le cadre de la fongibilité des crédits

DIVERS :

- Vitrine de l'entrée de la mairie
- Ecole
- Participation citoyenne
- Réunion gendarmerie du 24/01/2023
- Charette

OBJET 1 : APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JANVIER 2023

Le Conseil Municipal décide d'approuver la séance du 9 janvier 2023 comme suit :

Vote « Pour » : 12
Vote « Abstention » : 1
Vote « Contre » : -

OBJET 2 : URBANISME

La Commission Urbanisme s'est réunie le 30/01/2023 : M. Wetterwald reprend les points du compte-rendu (voir CR en annexe).

Autre point évoqué : le lotissement « Les Acacias » : le projet suit son cours. C'est toujours l'étude notariale de Wasselonne qui est en charge du dossier.

OBJET 3 : DECISION MODIFICATIVE DU 09.01.2023

M. Le Maire informe le conseil municipal que des régularisations ont été effectuées par « Décision modificative » pour insuffisance de crédit au compte 6451 (cotisations URSSAF du 4^e trimestre 2022).

MAIRIE DE TRAENHEIM - COMMUNE DE TRAENHEIM DM 2022 Décision Modificative n°		Envoyé en préfecture le 09/01/2023																								
09/01/2023	Edition de Décision Modificative	Reçu en préfecture le 09/01/2023																								
		Affiché le																								
		ID : 067-216704924-20230109-ACTE072022-BF																								
Décision modificative n°3 (virement de crédit)																										
Description: Décision Modificative 3																										
<table border="1"><thead><tr><th>Imputation</th><th>OUVERT</th><th>REDUIT</th><th>Commentaires</th></tr></thead><tbody><tr><td>D F 012 6451</td><td>1 900,00</td><td></td><td></td></tr><tr><td>D F 022 022</td><td></td><td>1 900,00</td><td></td></tr></tbody></table>				Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires	D F 012 6451	1 900,00			D F 022 022		1 900,00												
Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires																							
D F 012 6451	1 900,00																									
D F 022 022		1 900,00																								
<table border="1"><thead><tr><th colspan="2">DETAIL PAR SECTION</th><th>Investissement</th><th>Fonctionnement</th><th colspan="2">EQUILIBRE</th></tr></thead><tbody><tr><td rowspan="2">Dépenses :</td><td>Ouvertures</td><td></td><td>1 900,00</td><td>Solde Ouvertures</td><td>1 900,00</td></tr><tr><td>Réductions</td><td></td><td>1 900,00</td><td>Solde Réductions</td><td>1 900,00</td></tr><tr><td>Equilibre :</td><td>Ouv. - Red.</td><td></td><td></td><td>Ouv. - Rédu.</td><td></td></tr></tbody></table>				DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement	EQUILIBRE		Dépenses :	Ouvertures		1 900,00	Solde Ouvertures	1 900,00	Réductions		1 900,00	Solde Réductions	1 900,00	Equilibre :	Ouv. - Red.			Ouv. - Rédu.	
DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement	EQUILIBRE																						
Dépenses :	Ouvertures		1 900,00	Solde Ouvertures	1 900,00																					
	Réductions		1 900,00	Solde Réductions	1 900,00																					
Equilibre :	Ouv. - Red.			Ouv. - Rédu.																						

OBJET 4 : M57 – Autorisation accordée à l'exécutif pour réaliser des virements de crédits dans le cadre de la fongibilité des crédits

La nomenclature budgétaire et comptable M57 prévoit la possibilité, pour l'assemblée délibérante, d'autoriser l'exécutif à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections

Ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre.

Ces virements de crédits doivent faire l'objet d'une décision expresse de l'exécutif, qui doit être transmise au représentant de l'État pour être exécutoire dans les conditions de droit commun.

Cette décision doit également être notifiée au comptable.

L'exécutif de l'entité informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits, lors de sa plus proche séance.

Vu la délibération du 13/06/2022 d'adoption, par anticipation à compter du 1er janvier 2023 de la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu les dispositions de la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

Autorise le Maire à

- Pour l'exercice 2023, procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections, sous réserve que ces mouvements de crédits n'entraînent pas une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre ;

- Signer les décisions et documents utiles pour les transmettre au représentant de l'Etat, et les notifier au comptable assignataire de Saverne pour mise en œuvre.

DIVERS :

- Vitrine de l'entrée de la mairie : Gérard STROHMENGER

Nous proposons de rafraîchir le contenu de la vitrine (revoir la présentation, renouveler les bouteilles), Jean DREYFUSS, Président du Syndicat Viticole s'en occupe.

- Ecole : projet école/périscolaire : Mme Viviane FRITSCH-TREBUS

Une réunion avec les 5 communes (Flexbourg, Balbronn, Bergbieten, Dangolsheim et Traenheim) est prévue prochainement pour voir la répartition des RPI :

- o Faire un RPI à 3 communes avec Dangolsheim et Flexbourg ?
- o Faire un RPI avec les 5 communes ?

Une rencontre est également prévue avec M. Pierre GEIST, Maire de Westhoffen qui a proposé à Traenheim de rejoindre l'école de Westhoffen.

Le périscolaire étant saturé pour le moment.

- Participation citoyenne : en cours

- Réfection de la Charrette (rue du Scharrach) : en cours

- Boîtes à livres :

- o devant l'école et place de la Fontaine : petites réfections et rafraîchissement.

- Réunion gendarmerie du 24/01/2023 :

Réunion en présence des maires et adjoints de la Com-Com

Présidée par le capitaine JOUCLAS commandant la gendarmerie de Molsheim et le major HAECKLER responsable de Wasselonne

- La brigade représente 140 gendarmes (Molsheim, Obernai, Schirmeck, Rosheim, Wasselonne...)
- 17 gendarmes à Wasselonne, 1 recrutement en cours

Situation et chiffres des interventions :

. Nombre d'interventions totales en 2022 : sur secteur 930 délai moyen d'intervention 10 mn Traenheim 20 dont 7 de nuit (Marlenheim 302 et Wasselonne 437)

. Atteintes volontaires à l'intégrité physique : total de 151 en 2022 + 11 % par rapport à 2019

79 violences physiques

30 violences sexuelles (12 en 2019)

Par commune : 2 à Traenheim

. Atteintes aux biens : 336 en 2022 soit + 13 % par rapport à 2019 (vols avec violences, cambriolages, vols liés aux véhicules...)

Traenheim : 5 interventions en 2022 contre 6 en 2019

Escroqueries, infractions économiques et financières

141 en 2022 + 13% par rapport à 2019

Escroqueries et abus de confiance (internet !)

Interventions routières :

Nombre d'accidents : 8 dont 2 accidents avec décès (plus depuis 5 ans) et 16 blessés.

Contrôles alcoolémies en baisse, contrôles stupéfiants en hausse !

Traenheim reste très protégé, peu d'appels à atteinte à la personne, peu de cambriolages pour 2022.

Pour la protection des communes, recourir à la vidéo surveillance pour les dégradations. Faisons appel à un gendarme conseiller de Strasbourg. Possibilité de subventionnement par la sous-préfecture. En cas de dommages, facilite les enquêtes (dixit les problèmes de feux à Marlenheim pour le nouvel an). Délinquants en comparution immédiate.

Idem pour la police municipale, travaille en collaboration avec la gendarmerie. Intervient souvent dans les conflits de personnes et décharge les maires.

Extinction des feux : pas d'augmentation de délinquance. A éviter du 26/12 au 1/01. Privilégier l'allumage de 19h à minuit.

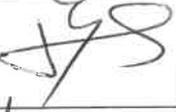
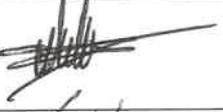
Fin de séance : 21h30

Délibération certifiée exécutoire en vertu de sa transmission à la Sous-Préfecture



Le Maire,
Gérard STROHMENGER

Les Conseillers Municipaux :

M. Frédéric BASTIAN : 	M. Nathan MULLER : Absent
Mme Constance COUTURE :	M. Cyrille MEYER : 
M. Jean DREYFUSS : Absent	M. Joël REISZ : 
Mme Viviane FRITSCH-TREBUS : 	Mme Heike ROTHGERBER : 
M. Jean-Renaud KLEIN :	M. Jean-Yves STOLLESTEINER : 
Mme Sabrina LEHN : Absente	M. David WETTERWALD : 
M. Arnaud MERLIN : 	Mme Nathalie WOLFF : 